



COMMISSION DES FORÊTS ET DE LA FAUNE SAUVAGE POUR L'AFRIQUE

VINGT-DEUXIÈME SESSION

**Les forêts et la faune sauvage: la diversité de l'Afrique pour une prospérité
et sécurité partagées**

Skukuza - Mpumalanga, Afrique du Sud, 9-13 Mars 2020

Activités de la FAO sur la gestion durable de la faune sauvage en Afrique

I. CONTEXTE

1. La gestion durable de la faune sauvage est au centre d'efforts considérables à l'échelle mondiale. En raison de son importance pour la conservation de la biodiversité, la sécurité alimentaire et les moyens d'existence, la réduction de la pauvreté, la santé et le bien-être des êtres humains, la gestion durable de la vie sauvage peut contribuer à la mise en œuvre du Programme de Développement durable à l'horizon 2030 et de ses Objectifs de développement durable (ODD).

2. En 2018, la 14^{ème} réunion de la Conférence des parties à la Convention sur la diversité biologique (CDB COP14) a adopté la décision 14/7 sur la gestion durable de la faune qui a accueilli l'orientation volontaire pour un secteur durable de la viande de brousse, figurant à l'annexe de la décision¹.

3. La gestion de la vie sauvage et des aires protégées fait partie intégrante du Programme forestier de la FAO et contribue à deux des cinq Priorités stratégiques de la FAO: "Rendre l'agriculture, la foresterie et les pêches plus productives et durables" et "Réduire la pauvreté rurale".

4. Les forêts abritent la plupart des espèces terrestres de la vie sauvage de la Planète. La gestion de la vie sauvage et des forêts est non seulement compatible mais également intimement

¹ CBD/COP/DEC/14/7

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires. La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur internet, à l'adresse www.fao.org

interconnectée, et la gestion des forêts a des implications tant positives que négatives pour les habitats et les conditions de vie de la faune sauvage.

5. À la suite de la Conférence des Nations unies sur la biodiversité (CBD COP13), la FAO a initié des efforts pour promouvoir l'intégration de la biodiversité qui englobe la faune sauvage, dans tous les secteurs de l'agriculture². En décembre 2019, le Conseil de la FAO a adopté la Stratégie de la FAO relative à l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture³. Dans le contexte du travail de la FAO relatif à la gestion durable de la faune sauvage, un accent particulier est mis sur la coordination intersectorielle et la participation appropriée des parties prenantes.

6. Le présent document est un rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des activités de la FAO en matière de gestion de la faune en 2018-2019 et propose des recommandations à l'attention de la Commission.

II. PROGRAMME DE GESTION DURABLE DE LA FAUNE SAUVAGE

7. Le Programme de gestion durable de la faune sauvage (ci-après dénommé "le Programme GDFS" est une initiative septennale mise en œuvre depuis 2017 par un consortium de partenaires, dont la FAO, le Centre international de recherche forestière (CIFOR), la Wildlife Conservation Society (WCS), et le Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD).

8. À l'aide d'un financement du 11^{ème} Fonds européen de développement (FED), cette initiative du Secrétariat du Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) est mise en œuvre dans 13 pays⁴ dont 11 se trouvent en Afrique, dans le but de mettre un terme à la chasse non durable de la faune sauvage à des fins alimentaires, et d'assurer ainsi le bien-être des peuples autochtones ruraux et des communautés rurales pauvres qui dépendent de la faune pour leur alimentation, leurs revenus et leur identité culturelle.

9. Les résultats du Programme GDFS comprennent à ce jour :

- Estimation des quantités de viande de brousse et de poissons consommées et la structure de la filière commerciale connectant les chasseurs ruraux aux consommateurs urbains. Les résultats indiquent que les villages isolés en Afrique demeurent très dépendants de la faune sauvage pour leur alimentation et leurs revenus, et que les familles dans les petites villes de province en développement continuent de consommer de grandes quantités de gibier en raison du fait que la production animale locale est insuffisante pour satisfaire la demande, et que la viande importée coûte cher.
- Évaluation de la contribution des sources alternatives de protéines à l'utilisation durable et à la conservation de la faune sauvage. La pisciculture et l'aviculture ont été évaluées en République du Congo, en République démocratique du Congo (RDC), au Gabon, en Guyane et à Madagascar.
- Quatre outils ont été mis au point pour aider à définir la base juridique pour une gestion durable de la faune sauvage dans chaque pays du Programme. Il s'agit de : i) l'outil de compilation des textes normatifs relatifs à la gestion durable de la faune sauvage; ii) l'outil de diagnostic pour déterminer la conformité du cadre normatif pertinent de la GDFS aux conventions internationales; iii) l'outil de diagnostic pour effectuer une analyse des écarts et de la cohérence du cadre juridique national relatif à la GDFS, et iv) l'outil de diagnostic pour évaluer les lois coutumières régissant l'utilisation de la viande de brousse.

² FO:AFWC/2020/6

³ CL 163/11 Rev.1

⁴ Le Programme GDF est mis en œuvre en Égypte, au Gabon, en Guyane, à Madagascar, au Mali, en Papouasie Nouvelle Guinée, en République démocratique du Congo, en République du Congo, au Sénégal, au Soudan, au Tchad, en Zambie et au Zimbabwe.

- Divers protocoles ont été développés et adoptés dans le but d'inclure les considérations relatives aux droits de l'homme dans la mise en œuvre du programme GDFS. Ceux-ci font référence en particulier à l'Approche communautaire axée sur les droits (CRBA), aux protocoles du Consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause (CPLCC), et au Mécanisme de réponse aux doléances (GRN) propre au Programme.
- Un large éventail d'activités et de produits de communication⁵ ont été développés en vue de la sensibilisation sur le travail de la GDFS, tant au niveau du Programme qu'à celui des sites.

10. En plus des activités nationales, les résultats escomptés du Programme GDFS ont pour but d'éclairer les processus mondiaux pertinents, notamment de contribuer à la mise en œuvre du Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 et de la décision 14/7 de la Convention sur la diversité biologique.

11. L'une des composantes du Programme, le Projet RESSOURCE⁶ se focalise en particulier sur les oiseaux aquatiques migrateurs. Il est cofinancé par le Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM), opère dans cinq pays sahéliens (Égypte, Mali, Sénégal, Soudan et Tchad) et vise à améliorer de façon notable l'état des populations d'oiseaux d'eau des grandes zones humides sahéliennes au profit des communautés locales en matière de sécurité alimentaire et de développement local.

12. Les réalisations du Projet RESSOURCE après deux ans (2018-2019) de mise en œuvre comprennent:

- La surveillance à grande échelle des oiseaux aquatiques dans plusieurs zones humides d'importance internationale, notamment le Delta du Fleuve Sénégal, le Bassin du Lac Tchad, la côte de Khor Abu Habil et de la Mer rouge au Soudan, le Delta du Nil et le Lac Nasser en Égypte;
- Un plan de gestion a été formulé et la Fiche Ramsar de la Réserve communautaire des Trois Marigots au Sénégal a été finalisée.
- Les pressions de chasse et les prises d'oiseaux aquatiques ont été évaluées dans les concessions de chasse touristique au Tchad et au Sénégal.
- Des formations et conférences sur l'approche des voies migratoires pour la conservation des oiseaux aquatiques, et des techniques d'identification et de recensement des oiseaux d'eau, ont été organisées pour dix experts de Mweka College of African Wildlife Management (Tanzanie), du Kenya Wildlife Service Training Institute of Naivasha et de l'École de faune de Garoua pour la formation des experts de la faune (Cameroun).

III. RÉSULTATS DU DIALOGUE MULTISECTORIEL ET FORMATION RELATIFS AUX QUESTIONS DE L'INTERFACE HOMME-FAUNE-BÉTAIL-ÉCOSYSTÈME

13. À sa 21^{ème} session tenue en 2018, à Dakar, la Commission des forêts et de la faune sauvage pour l'Afrique a demandé à la FAO de fournir une plateforme d'échange des bonnes pratiques et des acquis des initiatives visant à régler les conflits homme-faune sauvage et à lutter contre la chasse illicite. Elle a en outre demandé à l'Organisation de contribuer au renforcement des capacités en

⁵ Ces activités et produits comprennent une brochure GDFS, un bulletin trimestriel, des histoires vidéo, des matériaux promotionnels, des entretiens et des événements.

⁶ Renforcement d'Expertise au Sud du Sahara sur les Oiseaux et leur Utilisation Rationnelle en faveur des Communautés et de leur Environnement

matière de gestion durable de la faune sauvage, y compris par des activités d'assistance technique sur la gestion transfrontalière et communautaire de la faune sauvage⁷.

14. En réponse à cette requête, la FAO a organisé un *Dialogue multisectoriel et formation* (ci-après dénommé 'Dialogue') en Afrique, du 30 septembre au 3 octobre 2019, à Accra, au Ghana. L'objectif de cette réunion était de discuter, à l'aide d'une approche intersectorielle, des questions relatives à l'interface homme-faune sauvage-bétail-écosystème.

15. Le Dialogue a rassemblé 45 participants dont 20 sont des experts techniques gouvernementaux originaires de 11 pays membres de la CFFSA (Botswana, Cameroun, Côte d'Ivoire, Ghana, Kenya, Ouganda, République démocratique du Congo, Sénégal, Tanzanie, Zambie et Zimbabwe). Ces experts représentaient les Ministères chargés de la gestion des ressources naturelles, des forêts, de la faune sauvage, de l'élevage, de santé animale et de santé publique de leurs pays respectifs.

16. Le Dialogue a produit les messages et conclusions clés suivants:

- Les actions visant à régler les conflits homme-faune sauvage doivent avoir pour objectif de promouvoir des attitudes positives envers les espèces fauniques qui posent problème. La coexistence ne sera possible que si les populations locales reconnaissent de façon implicite la valeur et les avantages tangibles qu'elles peuvent tirer de la faune sauvage, et que si ce point de vue finit par s'ancre profondément dans les mœurs culturelles.
- Des disparités notables existent entre les divers cadres politiques et juridiques de plusieurs pays africains concernant les solutions à apporter aux conflits homme-faune. L'absence de stratégies autonomes d'appui, la mauvaise application, et les responsabilités insuffisamment définies entravent la mise en œuvre d'une réponse intégrée face aux conflits homme-faune sauvage.
- Dans la plupart des pays membres, un système efficace d'alerte précoce ou de détection est soit une composante très peu développée, ou (pour certaines espèces) n'existe pas du tout dans la stratégie de prévention des conflits homme-faune sauvage.
- L'indemnisation des exploitants pour les dégâts causés par la faune sauvage, est une composante importante d'une stratégie d'atténuation des conflits homme-faune. Toutefois, l'efficacité des dédommagements dans le cadre de l'atténuation et du règlement des conflits homme-faune est contestée.
- Une conséquence unique et importante et très souvent négligée des conflits homme-faune, est la transmission des maladies à l'interface homme-faune-bétail. Les contacts accrus entre les humains et les animaux entraînent une exposition accrue aux pathogènes potentiels.
- L'introduction d'acteurs non-étatiques dans le processus, pourrait déclencher une coordination intersectorielle (c'est-à-dire entre les secteurs des forêts, de la faune sauvage, de l'élevage, de la santé animale et de la santé publique), et améliorer son efficacité, et pourrait également améliorer les capacités à régler les conflits homme-faune aux niveaux national et transfrontalier.

17. La liste complète des messages clés figure au rapport du Dialogue⁸.

IV. AUTRES ACTIVITÉS RELATIVES AUX CONFLITS HOMME-FAUNE

18. Au Botswana, en décembre 2019, la FAO a finalisé un projet de coopération technique sur les moyens d'existence améliorés dans les paysages dominés par la faune sauvage, avec une forte composante Conflits homme-faune. En partenariat avec Botswana Predator Conservation Trust et Panthera, les capacités locales ont été renforcées en matière de prévention et d'atténuation des conflits homme-faune en assurant le suivi et la surveillance de la zone par les scouts communautaires; la

⁷ Paragraphes 38-41, http://foris.fao.org/static/afwc/MX460_F.pdf

⁸ FO:AFWC/2020/Inf.4.

gestion améliorée du bétail, notamment les pratiques pastorales; en construisant des bomas et des kraals anti-prédateurs; et en sollicitant la participation des communautés locales aux entreprises écotouristiques et fauniques.

19. Au Zimbabwe, en juillet 2019, la FAO a appuyé le développement d'une *stratégie de prévention et d'atténuation des conflits homme-faune pour le Conseil rural du district de Binga (RDC)*. Dans le but de mieux comprendre les facteurs et causes profondes des conflits homme-faune, le CIRAD, la FAO et BIO-HUB Trust ont organisé deux ateliers de lancement auprès des autorités et communautés locales.

20. Depuis Mars 2019, la FAO exécute un projet financé par le Gouvernement japonais sur la gestion durable des conflits homme-faune et la promotion de pratiques agricoles appropriées dans les communautés vulnérables et en situation d'insécurité alimentaire et nutritionnelle dans le District d'Hurungwe, dans la Province occidentale de Mashonaland, au Zimbabwe.

V. PARTENARIAT DE COLLABORATION SUR LA GESTION DURABLE DE LA FAUNE SAUVAGE

21. Le Second Forum sur la faune sauvage (ci-après dénommé 'Forum') sous le thème central 'Utilisation durable pour la conservation et les moyens de subsistance' a été organisé par le Partenariat de collaboration sur la gestion durable de la faune (CPW) et la Commission de l'Union africaine (CUA) le 21 novembre 2018, en marge de la Conférence des Nations unies sur la biodiversité (CDB COP14) à Sharm El-Sheikh, en Égypte.

22. Plus de 170 participants étaient présents au Forum et représentaient des organisations gouvernementales et non-gouvernementales, les Communautés locales et peuples autochtones, la jeunesse, les professionnels, et les entreprises. Environ 500 participants ont également suivi l'évènement en ligne.

23. Lors du Forum, la FAO a lancé l'animation vidéo⁹ du CPW qui aborde le rôle potentiel du CPW sur les questions relatives à la gestion de la faune sauvage. Le CIFOR et le Secrétariat de la CDB ont lancé le rapport intitulé 'Pour un secteur de la viande de brousse durable, participatif et inclusif'¹⁰ qui complète l'orientation volontaire pour un secteur de la viande de brousse durable, adopté par la CoP au titre de sa Décision CBD/COP/DEC/14/7.

24. Les conclusions du Forum sont accessibles sous forme de Document d'information CBD/COP/14/INF/51¹¹ et apparaissent dans le Bulletin de l'IISD sur le Forum sur la faune sauvage (Wildlife Forum Bulletin)¹².

25. Afin d'aider à mieux comprendre comment intégrer les questions de gestion durable de la faune sauvage dans le Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 de la CDB, le CPW a organisé un Atelier de consultation sur la gestion durable de la faune pour l'après-2020, les 25 et 26 juin 2019 à Cambridge, au Royaume uni.

26. Le rapport de cet atelier a été porté à l'attention de la Conférence des parties à la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES

⁹ <https://www.youtube.com/watch?v=7kb724JEzrw>

¹⁰ <https://www.cbd.int/doc/c/8ca9/8f95/d06a6f4d99339baebd13648a/cop-14-inf-07-en.pdf>

¹¹ <https://www.cbd.int/doc/c/f724/2dd9/af2683d6ad20ee6fd77c7ce9/cop-14-inf-51-en.pdf>

¹² <http://enb.iisd.org/download/pdf/sd/enbplus88num15e.pdf>

CoP18 Inf. 64¹³), et à la première réunion du Groupe de travail à composition non limitée sur le Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 (CBD/WG2020/1/INF/3¹⁴).

27. Enfin, durant la 23ème réunion de l'Organe subsidiaire de la CDB chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques (SBSTTA) à Montréal, le Secrétariat du CPW a présenté une allocution principale sur le CPW et ses initiatives pertinentes, et a également contribué aux délibérations sur la mise en œuvre de la décision 14/7 de la Conférence des parties sur le Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020.

VI. ÉLÉMENTS À PRENDRE EN CONSIDÉRATION

28. La Commission souhaiterait peut-être :

a) inviter les pays membres à :

- adopter une approche multipartite et multisectorielle lors de la mise en œuvre des stratégies de gestion durable de la faune sauvage suivant la recommandation de la décision 14/7 de la Convention sur la diversité biologique et de la stratégie de la FAO sur l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture.
- partager avec la FAO les études de cas nationales pertinentes sur le rôle de la gestion de la faune sauvage dans la gestion durable des forêts d'ici la fin du mois d'août 2020 dans le but ultime de préparer une étude technique qui fera l'objet d'une discussion à la prochaine session de la CFFSA, et au Congrès forestier mondial en 2021.

b) demander à la FAO de:

- continuer à mettre en œuvre le Programme de gestion durable de la faune sauvage, et à multiplier, déployer et disséminer ses acquis au profit des autres pays en Afrique, et à faire état de l'avancement à sa prochaine session.
- continuer à promouvoir l'échange de savoir et la coordination à l'échelle internationale sur les questions relatives à la gestion durable de la faune, notamment à travers le Partenariat de collaboration sur la gestion durable de la faune, au besoin, en fonction des ressources extrabudgétaires disponibles, et à faire état de l'avancement à sa prochaine session.
- préparer une étude sur le rôle de la gestion durable de la faune sauvage dans le cadre de la gestion durable des forêts en Afrique, notamment dans l'intégration de la biodiversité, qui fera l'objet d'une discussion à la prochaine session de la CFFSA et au Congrès forestier mondial en 2021.
- continuer à renforcer les capacités en matière de gestion durable de la faune sauvage, en particulier les questions à l'interface homme-faune-bétail-écosystème, en facilitant l'échange sud-sud, en organisant des dialogues multipartites supplémentaires, sous réserve de la disponibilité de ressources extrabudgétaires, ainsi qu'en améliorant l'accès au savoir et aux outils existants.

¹³ <https://cites.org/sites/default/files/eng/cop/18/inf/E-CoP18-Inf-064.pdf>

¹⁴ <https://www.cbd.int/doc/c/2d1f/ab01/681ae86a81ab601e585ecfe0/wg2020-01-inf-03-en.pdf>